

Entre :

- **L'ÉTAT**, sis 7 place de la Madeleine CS 16036 – 76036 ROUEN CEDEX, représenté par la Préfète de la région Normandie, Madame Nicole KLEIN
- **LA RÉGION NORMANDIE**, sise à l'Abbaye-aux-Dames, place Reine Mathilde, 14035 CAEN CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Hervé MORIN, dûment habilité par délibération en date du 04 janvier 2016
- **LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE**, sis à l'Hôtel du département, 98 route de Candol, 50008 SAINT-LO CEDEX, représenté par le Président du département de la Manche, Monsieur Philippe BAS, dûment habilité à cet effet par délibération en date du 20 mars 2015
- **LE DÉPARTEMENT DE L'ORNE**, sis à l'Hôtel du département, 27 boulevard de Strasbourg, 61017 ALENÇON cedex, représenté par le Président du département de l'Orne, Monsieur Alain LAMBERT, dûment habilité à cet effet par délibération en date du 6 mars 2015
- **L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE**, sis au Carré Pasteur, 5 rue Montaigne, 76178 ROUEN cedex 1, représenté par son Directeur général, Monsieur Gilles GAL
- **LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU CALVADOS**, sis à l'Esplanade Brillaud de Laujardière, ZAC de la Folie-Couvrechef — Porte de l'Europe CS 75046 - 14077 CAEN CEDEX 5, représenté par son Président, Monsieur Jacques LELANDAIS
- **LE SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMÉRIQUE**, Zone Delta, 235 rue Joseph Cugnot, 50000 SAINT-LO CEDEX, représenté par son Président, Monsieur Serge DESLANDES
- **LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL DE BASSE-NORMANDIE**, sise 2 rue des Roquemonts, 14052 CAEN Cedex 4, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre FONTAINE
- **L'AGENCE D'URBANISME DE CAEN MÉTROPOLÉ**, sise 19 avenue Pierre Mendès France - 14000 CAEN, représentée par sa Présidente, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ

Ci-après dénommés les membres signataires,

OBJET DE L'AVENANT :

CONSIDÉRANT :

L'évolution institutionnelle consécutive à l'application de la LOI n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales,
La volonté des signataires d'étendre le champ de compétence de la CRIGE à l'ensemble du territoire normand,

AVENANT :

ARTICLE 1 : Modification de la dénomination, des sièges et des représentants des membres signataires de la CRIGE

- **L'ÉTAT**, sis rue Daniel Huet, 14038 CAEN cedex, représenté par le Préfet de région Basse-Normandie, préfet du Calvados, M. Jean CHARBONNIAUD est remplacé par **L'ÉTAT**, sis 7 place de la Madeleine CS 16036 – 76036 ROUEN CEDEX, représenté par la Préfète de la région Normandie, Madame Nicole KLEIN
- **LA REGION BASSE-NORMANDIE**, sise à l'Abbaye-aux-Dames, place Reine Mathilde, 14035 CAEN cedex, représentée par le Président du Conseil régional, M. Laurent BEAUVAIS est remplacée par **LA REGION NORMANDIE**, sise à l'Abbaye-aux-Dames, place Reine Mathilde CS 50523, 14035 CAEN CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Hervé MORIN.
- **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE**, sis à l'Hôtel du Département, 98 route de Candol, 50050 SAINT-LO cedex, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Philippe BAS est remplacé par **LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE**, sis à l'Hôtel du Département, 98 route de Candol, 50050 SAINT-LO CEDEX, représenté par son Président, Monsieur Philippe BAS.

- **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE**, sis à l'Hôtel du Département, 27 boulevard de Strasbourg, 61017 ALENCON CEDEX, représenté par le Président du Conseil général, M. Alain LAMBERT » est remplacé par **LE DEPARTEMENT DE L'ORNE**, sis à l'Hôtel du Département, 27 boulevard de Strasbourg, 61017 ALENCON CEDEX, représenté par son Président, Monsieur Alain LAMBERT.
- **L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE (EPFN)**, sis au Carré Pasteur, 5 rue Montaigne, 76178 ROUEN CEDEX 1, représenté par le Directeur général de l'EPFN, M. Lucien BOLLOTTE, est remplacé par **L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE (EPFN)**, sis au Carré Pasteur, 5 rue Montaigne, 76178 ROUEN CEDEX 1, représenté par son Directeur général, Monsieur Gilles GAL

Les références des quatre autres signataires demeurent inchangées.

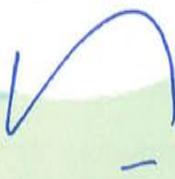
ARTICLE 2 : Modifications des dénominations figurant dans la convention constitutive

Les mentions faisant référence à la « Région Basse-Normandie » sont remplacées par la dénomination « Région Normandie ».

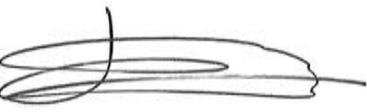
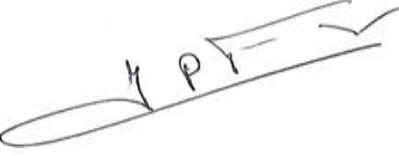
Les mentions faisant référence à la « CRIGE de Basse-Normandie » sont remplacées par la dénomination « CRIGE Normandie ».

ARTICLE 3 : L'ensemble des articles demeure inchangé.

Fait en neuf exemplaires à Rouen, le **02 MARS 2017**

La Préfète de la Région Normandie	Le Président de la Région Normandie	Le président du Département de la Manche
		
Nicole KLEIN	Hervé MORIN	Philippe BAS

Le président du Département de l'Orne	Le Directeur Général de l'Établissement Public Foncier de Normandie	Le Président du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados
		
Alain LAMBERT	Gilles GAL	Jacques LELANDAIS

Le Président du Syndicat mixte Manche Numérique	Le Président de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural de Basse Normandie	La Présidente de l'Agence d'urbanisme de Caen Métropole
		
Serge DESLANDES	Jean-Pierre FONTAINE	Sonia DE LA PROVÔTÉ